

**Autorité expropriante : LA SAGEM LA GARDE
Projet de réalisation de la ZAC « Espace Lebon », commune de Peymeinade.**

Enquête publique du 25 mai au 21 juin 2024 inclus

Observations électroniques déposées pendant l'enquête publique.

N°	Date/ Heure	Nom	Contenu
1	06/06/2024 10h37	Gaëlle. G	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Veillez trouver mon avis concernant l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire conjointe de la ZAC Lebon à Peymeinade.</p> <p>De mon point de vue ce projet ne saurait en aucun cas être qualifié d'utilité publique, bien au contraire il participe à la dégradation de notre commune.</p> <p>- 184 logements annoncés / un parking de 180 places : cela ne représente même pas une place de parking par logement, alors que ce parking devra également servir pour les personnes qui souhaitent accéder au centre ville pour leurs achats !! Même si dans le projet il est précisé que "la voiture est quasiment absente" (ce qui se retrouve dans le nombre de places de parking) cela est totalement déconnecté de la réalité. Et parler de "mobilités douces" relève de l'exception. En effet, cela peut s'appliquer aux seuls actifs qui vivent et travaillent à Peymeinade. Mais l'immense majorité n'a pas d'autre choix que d'utiliser la voiture, le réseau de transports en commun n'étant pas suffisamment étoffé. Et les routes ne sont absolument pas adaptées au vélo (beaucoup trop dangereuses). Tout cela pour dire que dans les faits, le nombre de voitures par logement sera plutôt de 2, posant à la fois un problème de stationnement et de circulation.</p> <p>- Ce projet va amener de nouveaux habitants sur Peymeinade, alors que les infrastructures ne sont pas adaptées. Les routes sont saturées, les embouteillages de plus en plus pénalisants pour les actifs. Les écoles</p>

			<p>sont pleines (le collège Paul Arène n'accepte déjà plus de nouveaux élèves, où vont être scolarisés les enfants ?). Ces points ne sont absolument pas évoqués dans le document.</p> <p>- Ce projet se donne un côté "vert", que je ne retrouve absolument pas de façon pragmatique. Ils annoncent 6000m2 d'espaces verts, qui seront composés d'arbres jeunes, qui mettront des années avant d'être bénéfiques à notre environnement, et d'offrir un ombrage salvateur. Mais 3000m2 de forêt avec de superbes arbres matures ont été détruits, ne serait-ce que pour faire le parking provisoire !! En quoi ce bilan peut-il être positif ?</p> <p>- Dernier point, concernant la planification du projet : je n'arrive pas à comprendre pourquoi les travaux ont démarré (impliquant notamment la destruction de nombreux arbres matures pour le parking provisoire), alors même que l'enquête n'était pas encore publiée ?</p> <p>Je vous remercie de la prise en compte de cet avis, cordialement,</p>
2	13/06/2024 10h52	Jean-Claude G	<p>Collectif des Riverains de L'avenue des Termes, de la frayère, d'amiral de Grasse des Maures et des Adrets Collectif représentant plus de 300 riverains</p> <p>Monsieur Le Préfet MOUTOU, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Président du Conseil d'Etat TABUREAU.</p> <p>Je tiens par la présente à apporter mes observations sur la DUP du 3 au 21 juin 2024 concernant la ZAC LE BON sis à Peymeinade ayant pour objet la construction en trois lots de 390 logements in fine ainsi que l'expropriation parcellaire de la même date.</p> <p>Cette opération immobilière d'une ampleur jamais égalée sur une petite commune déjà saturée et asphyxiée par son réseau routier qui n'est plus adapté depuis les années 80 avec des bouchons interminables matin et soir va conduire à l'irrespirabilité de notre commune. Depuis 6 ans ce n'est pas moins de plus de 500 logements en immeubles qui ont déjà construits par des bailleurs privés, ce complexe ne répond pas à la loi SRU et surtout aux demandes et aux besoins de la population de Peymeinade.</p> <p>La municipalité nous présente ce projet comme une Obligation Utilité Publique, or force est de constater que celui-ci n'est pas réalisé par « Cote D'azur Habitat » bailleur social du département, mais bien par un Constructeur Privé VAR pour faire de la spéculation immobilière ni plus ni moins ! Quant à L'utilité publique nous aurions compris si cet aménagement avait inclus une crèche, un groupe scolaire, voir une Médiathèque municipale ou un complexe d'accueil du troisième âge qui fait défaut sur notre canton. Or c'est tout le contraire puisque les infrastructures municipales sont déjà aujourd'hui obsolètes avec un collège saturé ou il faudrait rajouter plus de 10 classes et encore !!!!!!!!!!!!!!! Des primaires et maternelles dont l'effectif est en surnombre, un trafic routier qui est au bord de l'asphyxie, le calibrage routier infra (chemin de St Marc et Funel) ou deux voitures ne se croisent pas.</p>

En ce qui concerne cette ZAC dont les travaux ont déjà débuté, la municipalité s'aperçoit qu'il faut exproprier, quid de l'art L 126-1 du code de l'environnement « les travaux ne peuvent commencer sans l'aval du Conseil d'ETAT dans les cinq ans qui suivent la demande de DUP ». L'amateurisme de ce Groupe qui souhaitait réaliser cet ensemble débouchant sur le chemin de St MARC pour réaliser un sens unique et reporter le trafic sur la pseudo (avenue) Amiral de Grasse. La ZAC LeBon a pour caractéristique d'être dans une ZONE PAVILLONAIRE avec un immense bois de chêne plus que centenaire qui a été détruit !!!!!!! Quid de l'environnement et surtout de l'ARTIFICIALISATION des sols !!!!!!!!!!!!!!! Quant aux servitudes visuelles que va créer cet ensemble, du déclassement de la valeur des propriétés, que fait l'état pour indemniser les propriétaires ?

La commune nous parle d'énergie renouvelable, aucun panneau solaire n'est prévu, aucune installation de récupération des eaux pluviales surtout chez nous ! Je ne parle de production d'eau chaude solaire rien, pas un mot, sauf à nous annoncer que ce sera un quartier « ECOLABEL » en forme de CUBE VERT sans aucun rappel provençal. La commune nous parle bien de nouveau QUARTIER qui ne sera pas destiné aux Peymeinadois ! Tous cela, pour faire de notre village une future ville dortoir sans aucune âme, en nous expliquant que le nouveau parking soi-disant public plus petit que l'existant sans aucune garantie d'ailleurs sera de toutes manières pris par les résidents puisqu'il n'y aura jamais assez de place pour 200 véhicules à minima et 500 au maxima sauf à le fermer par une barrière et le rendre ainsi payant !!!!!!!!!!!!!!!

Monsieur Le Préfet MOUTOU,

Monsieur le commissaire Enquêteur,

Monsieur Le président du Conseil d'Etat,

Notre commune était un beau village provençal traversant peut être comme beaucoup mais nous perdons peu à peu de notre identité avec des constructions plus laides que de nature. La spéculation immobilière qui monte dans l'arrière-pays Grassois par la CAPG qui se sert de ces communes comme variable d'ajustement. Nous ne sommes pas contre la création de logements dans de petits ensembles à taille humaine pour y loger nos enfants et in fine celles et ceux qui souhaitent venir s'y installer mais nous voulons juste rester à taille humaine. Nous devons retrouver la maîtrise de notre territoire en maîtrisant La ZAC LE BON qui n'a aucune Obligation d'Utilité Publique et n'est autre qu'un grand projet Immobilier.

Rien dans ce complexe ne servira à l'ensemble de notre collectivité communale. Les expropriations ne sont faites que pour spolier les riverains de leurs biens au profit d'un bailleur PRIVE sous un pseudo discret d'utilité public, il est à souligner que l'aménageur n'est pas celui de la communauté d'agglomération mais un aménageur PRIVE « SAGEM LA GARDE du VAR » PROMOTEUR Immobilier du Var soit disant aménageur public à des fins commerciales privé sur 80 % de ses opérations ce ne sont pas des philanthropes mais des

PROMOTEURS IMMOBILIERS qui profitent des communes qui achètent des propriétés à bas prix par l'EPF PACA sous couvert des SAGEM. Ce projet qui date de 2012 est un non-sens pour notre commune comme le projet initié par la même équipe de complexe sportif en le transformant en CUISINE CENTRALE !!!!!!! D'ailleurs ce projet leur a coûté l'élection de 2014, puis l'élection de 2020 où les élus d'hier ont son revenus par un jeu de dupe pour finir ce qu'ils avaient prévu en 2013 et ceux pourquoi il avait été mis éconduits.

Le 3 juin un dysfonctionnement de l'adresse fourni dans l'arrêté d'enquête publique a été soulevé pour répondre à la DUP d'expropriation sur la Zac Lebon le 12 juin à 9 h la mairie conteste par Monsieur François Adjoint avoir été prévenu soit 9 jours où les Peymeinadois n'ont pu s'exprimer ce qui est inadmissible.

Depuis le début de ce projet la contestation est grande, après une première enquête où le commissaire avait émis un avis négatif et désavoué par ce même groupe municipale où celui-ci est passé outre en refaisant cette même enquête quelques mois plus tard en expliquant que le précédent commissaire enquêteur était incompetent en la matière !

Monsieur Le Préfet MOUTOU,

Monsieur Le Commissaire Enquêteur.

Monsieur Le vice-président du conseil d'Etat TABUREAU Didier-Roland.

Cette DUP et cette Expropriation Parcelaire n'a aucun intérêt dans ce projet sauf à spolier des propriétaires qui se sont érigés contre ce projet qui est un non-sens, comme beaucoup de décisions de ce groupe municipal qui est hors sol et cela depuis 2008 ! Nous n'avons à ce jour aucune vision réelle sur le pourquoi d'une DUP, les finances de la commune étant exsangues et le risque de mise sous tutelle de l'Etat est bien prégnant, l'avenir est bien sombre pour notre village. L'amateurisme de ce groupe est consommé et c'est pour toutes les raisons exposées que près de 2000 signataires, habitants de Peymeinade, d'une pétition contre ce projet et plus de 500 signataires par internet récemment que nous nous opposons à ce projet.

A la suite de nos interventions dans l'urgence cette mairie ENFIN décide de mettre en place 6 place de Parking provisoire puis 12 pour pallier à la fermeture du parking de 290 place déplacé à 500 mètre et inaccessible aux personnes âgées, handicapée et à mobilité réduite, et vu la situation catastrophique des commerçant avec plus 30 % de chute de leurs CA en 2 mois.

Je sais que le conseil d'Etat ne peut être saisi qu'à la suite d'une procédure contentieuse par devant la juridiction administrative mais nous les habitant de Peymeinade nous en appelons au conseil d'Etat sur ce dossier où plus un tiers de la population de notre village est contre ce projet après la destruction du bois de chêne centenaire de plus 1 hectare en plein centre du village.

			<p>Monsieur Le Préfet MOUTOU</p> <p>Monsieur Le Commissaire Enquêteur</p> <p>Monsieur Le Président du Conseil d'Etat TABUREAU.</p> <p>Veillez croire en notre plus profond respect</p>
3	14/06/2024 à	Jany. D	<p>Bonjour</p> <p>Je soussignée Mme D. habitant à Peymeinade, au chemin du Soleil .</p> <p>> NON à l'expropriation parcellaire !!</p> <p>> NON le projet Zac Lebon n'est pas d'utilité publique !!</p> <p>Svp respecter et écouter l'opinion des habitants.</p>
4	14/06/2024 à 11h32	Marie-Rose.R	<p>NON le projet «ZAC LEBON » n'est pas d' utilité publique.</p> <p>NON à l'expropriation injustifiée de nos concitoyens.</p>
5	15/06/2024 à 11h22	Alain.D	<p>Bonjour ,</p> <p>La commune de Peymeinade manque d'espaces publics , les aménagements prévus vont emmener la nature en ville , les espaces verts avec 3 parcs publics tout en préservant la capacité de stationnement .</p> <p>Il apparaît que les acquisitions foncières qui sont l'objet de cette enquête préalable à la déclaration d'utilité publique , sont nécessaires à la création complète de ces aménagements. En effet l'une des parcelles se situe dans l'emprise d'un des parcs, et l'autre dans celle du parking de surface.</p> <p>Si ces acquisitions ne pouvaient se faire , cela réduirait donc le nombre de places de stationnement et la superficie des espaces verts publics , ce qui serait dommage.</p>
6	17/06/2024 à 08h32	Sophie. M	<p>Monsieur le Commissaire enquêteur,</p> <p>Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint des observations et d'accuser réception du présent email.</p> <p>Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.</p> <p>(inclus une pièce-jointe)</p>
7	17/06/2024 à 09h33	Gaëlle. G	<p>Bonjour,</p> <p>Veillez trouver mes remarques concernant la déclaration d'utilité publique des expropriations liées au projet Lebon.</p> <p>De mon point de vue, ces expropriations ne sauraient présenter une utilité publique.</p> <p>En effet, le fait d'exproprier une parcelle pour faire un parc est non seulement dommageable pour les</p>

			<p>personnes concernées par l'expropriation, mais totalement inutile, dans le sens où l'espace vert est déjà existant. Certes, sans expropriation, le parc Lebon sera réduit, mais pas les espaces verts.</p> <p>De plus, exproprier pour une parcelle permettant de réaliser 5 places de parking supplémentaires paraît dérisoire.</p> <p>Je suis totalement contre le fait d'exproprier (et léser) des riverains dans un but aussi peu valorisant pour la collectivité.</p> <p>Cordialement,</p>
8	19/06/2024 à 10h45	Francine. B	<p>Bonjour,</p> <p>Par ce message, je souhaite participer à l'enquête publique concernant deux expropriations dans le contexte d'aménagement de la zone d'activité Lebon sur la commune de Peymeinade.</p> <p>Les terrains concernés permettront de réaliser des aménagements qui vont doter la commune d'espaces publics qui lui font actuellement défaut, tout en amenant la nature en ville avec des parcs publics, mais aussi une capacité de stationnement. Ces acquisitions foncières sont nécessaires à la création complète de ces aménagements. Puisque l'une des parcelles se situe dans l'emprise d'un des parcs public et l'autre dans celle du parking de surface.</p> <p>Bien cordialement.</p>
9	19/06/2024 à 16h26	Eric. B	<p>Bonjour,</p> <p>par ce message, je souhaite participer à l'enquête publique concernant les deux expropriations prévues dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité Lebon sur la commune de Peymeinade 06530.</p> <p>Les terrains concernés ont pour vocation de réaliser des aménagements qui vont permettre à la commune d'avoir d'avantage d'espaces destinés aux publics et qui lui font actuellement défaut : avoir davantage de nature en cœur de ville avec des parcs publics, mais aussi une possibilité de stationnement plus importante. Ces acquisitions foncières sont nécessaires à la création complète de ces aménagements. Ne pas réaliser ces acquisitions empièteraient grandement les réalisations prévues.</p> <p>Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon message.</p> <p>Cordialement,</p>
10	19/06/2024 à 17h28	Geneviève. R	<p>Le projet de la Zac Lebon ayant été revu par la nouvelle municipalité, j'ai participé aux ateliers pour la partie aménagement des espaces verts. Nous sommes passés de 3000 à 6000 mètres carrés de nature à aménager</p>

			avec la création d'une place publique ce qui manque cruellement à notre ville. Les acquisitions foncières, en attente, si elles ne sont pas actées réduiraient les espaces verts et les places de stationnement cela gênerait le projet. J'espère qu'un accord pourra être trouvé avec les propriétaires afin que le projet que les citoyens présents aux ateliers ont défini puisse aboutir. Je suis favorable à l'acquisition des deux parcelles concernées. Cordialement.
11	19/06/2024 à 17h56	Thierry. M	Bonjour, ce projet mérite pour être mené à bien d'avoir les places de stationnements qu'il mérite ainsi que les espaces verts. Le fait de lui amputer de 500m2 d'espaces verts et 30 places de stationnement serait dommageable pour cette réalisation. Il est donc nécessaire de faire ces acquisitions .
12	19/06/2024 à 20h	Mireille. F	Bonsoir ,je vous adresse ce mail suite à l'enquête public qui se termine le 21/06/2024 pour vous dire que moi, (.....), habitants de Peymeinade sommes contre l'expropriation des parcelles manquantes pour le projet LEBON ,ce mail fait office donc pour quatre personnes opposé à ce projet .Merci de bien vouloir en tenir compte et espère être informé du résultat de l'enquête public .Veuillez agréer nos salutations
13	19/06/2024 à 20h52	Valérie.R	Le projet ramènerait un peu de végétation dans la ville de Peymeinade qui, ces derniers temps a vu celle-ci disparaître peu à peu. Ce projet garantit par la même des places de stationnement qui sont indispensables à la vie du centre ville. Le projet est donc un plus pour la ville de Peymeinade et est donc d'intérêt public.
14	19/06/2024 à 22h15	Franck.R	Monsieur le commissaire enquêteur Je pense que le projet de la mairie de Peymeinade intitulé Zac Lebon est un bon projet pour la commune. La commune manque de logements, d'espace commercial sécurisé qui ne soit pas le long de la départementale, d'une zone piétonne et de parcs accessibles à tous y aux enfants et aux personnes âgées ou handicapées. Les parkings prévus permettront un accès facilité aux commerces. Ce projet est un bon projet qui permettra la création d'un cœur de ville qui manque cruellement à Peymeinade. Le temps des villages rue est révolu. Veuillez donner un avis favorable à ce projet. Cordialement
15	19/06/2024 à 22h51	Nathalie. G	Monsieur Le Préfet, Les aménagements prévus vont doter la commune d'espaces publics qui lui font défaut, tout en amenant la nature en ville avec 3 parcs publics et en préservant la capacité de stationnement. Il apparaît que les acquisitions foncières qui sont l'objet de cette enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, sont nécessaires à la création complète de ces aménagements. En effet, l'une des parcelles se situe dans l'emprise d'un des parcs, et l'autre dans celle du parking de surface. Si ces acquisitions ne pouvaient se faire, cela réduirait donc le nombre de places de stationnement et la superficie des espaces verts publics., ce qui serait bien dommage.

			Cordialement
16	20/06/2024 à 10h40	Marie-Noëlle. F	<p>NON AUX EXPRORIATIONS - ZAC LEBON PEYMEINADE</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je profite du droit qui nous est donné de nous exprimer sur les expropriations liés au projet ZAC LEBON à PEYMEINADE pour vous indiquer que je m'oppose, en tant que citoyenne, à ces expropriations injustifiées.</p> <p>En effet, tout projet destiné à améliorer la vie des habitants doit impérativement tenir compte en amont d'un existant, avec ses particularités, sans léser les habitants, aucun habitant ! Tout nouveau projet doit valoriser intelligemment l'existant et non le détruire (bâti et espaces naturel).</p> <p>Ces expropriations ne sont pas d'utilité publique, elles servent un projet qui a été conçu en prenant pour acquis que les propriétaires accepteraient toutes les propositions. C'est une erreur. On ne construit pas un programme de cette ampleur de cette façon. Finalement contre ses habitants.</p> <p>Bien cordialement,</p>
17	20/06/2024 à 11h13	Marie-Noëlle. F	<p>NON LA ZAC LEBON PEYMEINADE N'EST PAS UN PROJET D'UTILITE PUBLIQUE</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je profite du droit qui nous est donné de nous exprimer pour vous indiquer que je ne considère pas le projet ZAC LEBON à PEYMEINADE comme d'utilité publique.</p> <p>En effet, tout projet destiné à améliorer la vie des habitants doit impérativement tenir compte en amont d'un contexte et d'un existant avec ses particularités. Or les infrastructures de notre petite ville ne sont pas du tout adaptées pour grossir soudainement par la construction, dans un centre déjà hyper encombré, d'un grand nombre de nouveaux logements, avec voitures (les projections qui ont été faites ne sont que des statistiques creuses).</p> <p>Les embouteillages (déjà pénibles aujourd'hui) seront inévitables, amenant tensions, accidents et pollution.</p> <p>La mise en valeur des espaces déjà existants (quelques nouveaux logements harmonieusement disséminés, commerces valorisés, embellissement de l'existant) aurait été d'un pragmatisme "doux", écologique et économique.</p> <p>Tout nouveau projet doit valoriser intelligemment l'existant et non le détruire (bâti et espaces naturels) et non</p>

			<p>être en décalage d'une réalité pour, au final, avoir pire...</p> <p>Quelles que soient les injonctions administratives éventuelles, il est parfois intelligent de dire "stop, ce n'est pas une bonne idée pour l'avenir de la ville et de ses citoyens".</p> <p>Merci de votre attention.</p> <p>Bien cordialement,</p>
18	20/06/2024 à 11h45	Célia. M	<p>Madame Monsieur</p> <p>Je vous témoigne mon avis concernant l'expropriation de certains propriétaires possédant des terrains sur la future Zac Lebon .ces propriétaires possèdent des rares parcelles de verdure et je trouve ça très dommage de vouloir les exproprier pour la construction gigantesque du projet Lebon . La verdure manque à peymeinade on privilégie les constructions au détriment des espaces verts .</p> <p>Le projet est suffisamment grand pour ne pas exproprier ces propriétaires .</p> <p>Ces gens ont investi des années et on veut s'approprier une partie de leurs biens .</p>
19	20/06/2024 à 16h49	Andrée. M	<p>Monsieur le Préfet,</p> <p>Dans le projet de la ZAC Lebon, à Peymeinade, le besoin de récupérer des parcelles pour y installer des places de parking et de maintenir les espaces verts tel que prévu ne fait aucun doute.</p> <p>Le projet est lancé, quoi qu'il arrive. Il doit nécessairement, maintenant, préserver des places de stationnement public, qui s'ajouteront aux places privées attribuées aux habitations.</p> <p>Les acquisitions foncières à prévoir sont donc nécessaires à la création complète de ces aménagements : stationnement + espaces verts.</p> <p>Il en va de la cohérence du projet. Son aboutissement doit être conforme à ce qui a été envisagé au vu de la répartition des espaces publics, sinon il sera déséquilibré, si toutefois il en était amputé.</p> <p>La notion d'utilité publique pour l'acquisition des parcelles manquantes me semble clairement évidente. Il serait dommage de priver les habitants et les usagers d'aménagements qui feraient grandement défaut dans l'avenir.</p> <p>Respectueuses salutations,</p>
20	20/06/2024 à 18h39	Arthur.S	<p>Bonjour,</p> <p>Les projets pour la ZAC Lebon visent à créer des espaces publics nécessaires à la commune tout en introduisant</p>

			<p>la nature en ville avec trois parcs et en conservant les places de stationnement existantes. Les acquisitions foncières abordées dans cette enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sont essentielles pour concrétiser ces aménagements. Une parcelle est située dans la zone d'un des parcs, tandis qu'une autre se trouve dans celle du parking de surface. L'absence de ces acquisitions réduirait la capacité de stationnement et la superficie des parcs publics environnants.</p> <p>Cordialement,</p>
21	20/06/2024 à 20h41	Nathalie. K	<p>Bonjour,</p> <p>Merci de bien vouloir prendre en compte mon avis concernant l'enquête publique préalable - DUP de la ZAC Lebon à Peymeinade ci-joint, ainsi que les 2 annexes.</p> <p>Merci également de bien vouloir m'en confirmer la bonne réception.</p> <p>Cordialement (inclus 3 pièces-jointe)</p>
22	20/06/2024 à 21h18	Candice. R	<p>Cher Monsieur le Commissaire,</p> <p>Veuillez trouver mon avis concernant l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire conjointe de la ZAC Lebon à Peymeinade.</p> <p>L'expropriation de ces deux parcelles n'est en rien d'utilité publique.</p> <p>Il n'est pas correct d'avoir commencé les travaux d'un projet de cette envergure sans avoir l'assurance d'une maîtrise foncière complète. Traiter la question à ce stade seulement et en recourant à une DUP est aberrant.</p> <p>Il est inconcevable d'accepter que ces familles soient expropriées pour couvrir des manquements au dossier de cette ZAC LEBON.</p> <p>Quelques places de parking ne sont pas "d'utilité publique". Détruire un espace vert pour en recréer un est un non-sens et ne peut être qualifié "d'utilité publique".</p> <p>A mon niveau, je ne peux qu'apporter mon soutien à ces familles en vous indiquant un avis défavorable à leur expropriation.</p>

			<p>Ce projet, dans sa globalité est un non-sens et ne saurait en aucun cas être qualifié d'utilité publique, bien au contraire il participe à la dégradation de la qualité de vie de notre commune. Ce projet va emmener de nouveaux habitants sur Peymeinade, alors que les infrastructures de notre commune ne sont déjà plus adaptées à la population actuelle. Les routes sont saturées, les embouteillages sont de plus en plus pénalisants pour les actifs, les infrastructures d'accueil aux publics ne sont pas adaptées non plus.</p> <p>Je vous remercie de bien vouloir retranscrire cet avis à vos registres.</p> <p>Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire, mes sincères salutations.</p>
23	20/06/2024 à 22h22	Emanuel. M.T	<p>Bonsoir</p> <p>Je soussigné Mr Emanuel. M.T habitant de Peymeinade Vote NON à l'expropriation parcellaire qui n'est absolument pas d'utilité publique, il y a d'autres aménagements qui peuvent solutionner. NON le projet Zac Lebon n'est pas d'utilité publique.</p>
24	21/06/2024 à 10h42	Collectif Arbres et Nature	<p>Bonjour,</p> <p>Veillez trouver ci-joint mon avis concernant l'enquête publique préalable DUP.</p> <p>Merci de bien vouloir en confirmer la bonne réception.</p> <p>Cordialement, (inclus une pièce-jointe)</p>
25	21/06/2024 à 10h37	Marie. B	<p>Cher monsieur le commissaire,</p> <p>Veillez trouver mon avis concernant l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire conjointe de la ZAC Lebon à Peymeinade.</p> <p>Avis que je vous remercie de retranscrire sur les 2 registres.</p> <p>Nous sommes nombreux à Peymeinade à penser que ce projet ne saurait en aucun cas être qualifié d'utilité publique, bien au contraire il participe à la dégradation de la qualité de vie de notre commune ainsi qu'à la destruction de notre patrimoine arboré et architectural. Ce projet va emmener de nouveaux habitants sur Peymeinade, alors que les infrastructures de notre commune ne sont déjà plus adaptées à la population actuelle. Les routes sont saturées, les embouteillages sont de plus en plus pénalisants pour les actifs. Les infrastructures d'accueil aux publics ne sont pas adaptés non plus, que ce soit pour ne donner que ces 2 exemples :</p> <p>les écoles sont déjà saturées et les transports en commun très mal desservis pour le nombre d'utilisateurs quotidiens dont grand nombre de lycéens.</p>

		<p>Ces points ne sont absolument pas évoqués dans le document bien entendu et je suppose seront vite qualifiés de hors sujet à votre enquête.</p> <p>Peut-être hors sujet en effet mais je tenais à le porter à votre connaissance et me permets de vous suggérer de prendre connaissance du rapport de monsieur Brandeis commissaire enquêteur de la première enquête publique sur le déclassement des espaces publics de Lebon et de son impasse , son rapport pourra vous éclairer sur le déroulement du projet dans sa globalité. (lire le rapport : https://peymeinade.fr/wordpress/wp-content/uploads/2022/09/Enquete_Declassement_DP_Lebon_Peymeinade_Rapport_Conclusions_Avis_CE_2022-08-12_corr_compressed.pdf)</p> <p>On marche sur la tête depuis le début dans ce dossier. « Zac Lebon »</p> <p>Il n'est pas correct d'avoir commencé les travaux d'un projet de cette envergure sans avoir l'assurance d'une maîtrise foncière complète.</p> <p>Traiter la question à ce stade seulement et en recourant à une DUP, déléguée de surcroît à l'aménageur, est une hérésie de plus...</p> <p>Il est d'ailleurs paradoxal et vain de rechercher une utilité publique sur ces parcelles privées qui n'ont pas été incluses dans la ZAC à sa conception ni dans l'Orientation Prioritaire d'Aménagement (OAP) inscrite au PLU. Il aurait été plus cohérent de concevoir un projet de rénovation urbaine incluant tous les bâtiments et terrains bordant l'impasse Lebon et l'avenue de Boutigny afin de réfléchir à une véritable opération d'aménagement globale pour le centre ville. Tel n'est pas le cas et au lieu de cela on a laissé des propriétaires qui se retrouvent enclavés et des maisons avec jardin, jusqu'à présent paisibles et tranquilles, qui vont se retrouver accolées à des immeubles de plusieurs étages, privées de visibilité et avec pour conséquence une dégradation de leur qualité de vie et une décote de la valeur de leur bien. Quelle utilité publique à ce parti d'aménagement qui ne se préoccupe pas du sort de ces habitants et commerçants de Peymeinade (l'un d'eux, Rayon de Soleil, a été contraint de fermer définitivement) et qui ne leur a même pas proposé de les reloger ou de les relocaliser au sein du projet ou ailleurs dans la commune ?</p> <p>Par conséquent, nous ne pouvons pas accepter que ces familles soient expropriées pour couvrir des manquements au dossier de cette ZAC LEBON.</p> <p>Ils ont délivrés des permis sans la maîtrise complète du foncier.</p> <p>Ceci étant dit et dans un but de vous situer l'avancement très préoccupant de ce projet et comment nous, habitants, le vivons.</p> <p>Sont en prévision d'expropriation</p> <ul style="list-style-type: none">-170 m2 de parcelle appartenant à la famille (...) côté chemin du soleil qui finalement ne sont pas d'utilité publique seulement 5 places sont prévus sur cet espace dont certaines places sont en négociation de suppression suite à une demande des riverains. <p>De plus, il est prévu en expropriation</p> <ul style="list-style-type: none">-Une parcelle complète « petit bois » côté immeuble Cauvin appartenant à la famille (...) et cela pour faire un parc vert ? <p>Non vraiment détruire un espace vert d'arbres matures pour en faire un espace jeune qui va mettre des années</p>
--	--	--

			<p>pour assurer les fonctions essentielles de la nature en ville est hélas une spécialité du moment sur notre beau département des Alpes Maritimes, dont nos élus municipaux actuels détiennent le premier prix. Il n'y a aucune utilité publique de détruire la nature et porter un préjudice à cette famille qui a déjà subi les inconvénients et les préjudices de la construction de l'immeuble Cauvin juste devant leur maison. C'est à mon sens de l'acharnement envers eux et j'espère qu'ils obtiendront gain de cause en justice si ils sont amenés à faire valoir leurs droits. A notre niveau nous ne pouvons que leur apporter notre soutien en vous indiquant un avis défavorable à leur expropriation.</p> <p>Aussi, je tenais à vous indiquer que l'avis d'enquête comprend un erreur d'adresse mail pour vous communiquer nos avis, erreur que nous avons signalée dès le premier jour , la communication officielle de la bonne adresse a été faite une semaine après le début de l'enquête. Je tenais également à vous indiquer qu'il est très difficile voire impossible pour les habitants de prendre connaissance d'un dossier aussi long un grand nombre d'habitants m'a indiqué trouver les documents pas très clairs pour eux et espèrent ne pas avoir été hors sujet pour exprimer leur avis négatif à l'expropriation de ces 2 familles.</p> <p>Votre avis va être déterminant pour ces familles et leur avenir , le bon sens serait de ne pas les pénaliser et faire le projet sans expropriation, c'est possible nous le savons tous, j'en espère à votre bonne analyse de la situation et vous en remercie par avance pour eux.</p> <p>Veuillez recevoir, monsieur le commissaire, mes sincères salutations.</p>
26	21/06/2024 à 11h15	Collectif Arbres et Nature	<p>Correction</p> <p>Bonjour,</p> <p>Merci de bien vouloir prendre en compte mon avis rectifié ci-joint, et d'en confirmer la bonne réception.</p> <p>Cordialement,</p>
27	21/06/2024 à 12h01	Dominique.F	<p>1 - Concernant l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique DUP du projet Zac Lebon à peymeinade 2- l'enquête parcellaire, conjointe relative aux parcelles expropriées pour le projet Zac, Lebon à Peymeinade</p> <p>Monsieur le préfet, Monsieur le Commissaire enquêteur</p> <p>Je m'élève contre ces expropriations qui n'ont aucun sens. Je ne comprends pas comment un projet de cet ampleur, à l'étude depuis de nombreuses années par des architectes révèle maintenant un manque de terrain.</p>

			<p>Pour la parcelle complète petit bois qui appartient M et Mme (...), je ne vois pas l'intérêt de les exproprier alors qu'il est prévu au sein de l'ensemble de la ZAC Lebon des espaces verts. Ils ont déjà subi la construction de l'immeuble Cauvin et vont se trouver encastrés entre deux immeubles. Il y a quelque chose d'inhumain dans ces façons de faire. D'autant plus que ça ne changera rien pour le projet. Ils veulent raser des zones avec des arbres matures où se sont réfugiés pas mal d'animaux.</p> <p>Concernant les 170 m2 là aussi incompréhensible tout ça pour faire au final 5 places de parking et non 30. Nous sommes dans un village, qui est saturé aussi bien au niveau de la seule route principale, 30 mn pour faire 7 km, que pour les écoles ,la crèche, le collège, les transports. On construit sans réfléchir aux implications sur les infrastructures.</p> <p>Je vous remercie de bien vouloir enregistrer mon avis sur les deux registres</p> <p>JE SUIS Absolument contre CES EXPROPRIATIONS.</p> <p>Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire, mes sincères salutations</p>
28	21/06/2024 à 13h14	Lucienne. C	<p>Bonjour,</p> <p>Ce nouvel espace va permettre à la commune la création d'espaces publics qui lui font défaut tout en amenant la nature en ville avec des parcs publics et en préservant la capacité de stationnement.</p> <p>Les acquisitions foncières qui sont l'objet de cette enquête sont nécessaires à la création complète de ces aménagements.</p> <p>Si ces acquisitions ne pouvaient se faire, cela réduirait donc le nombre de places de stationnement et la superficie des espaces verts publics., ce qui serait bien dommage.</p> <p>Je suis tout à fait favorable à ces acquisitions.</p>
29	21/06/2024 à 14h23	Alain .P	<p>Monsieur le Commissaire Enqueteur</p> <p>Vous me voyez totalement opposé à cette déclaration d'utilité publique visant à exproprier deux lots parcellaires nécessaires à la finalisation en l'état de la ZAC Lebon à peymeinade.</p> <p>Ce projet mal né,mal pensé,né sous une ancienne mandature ,validé par l'équipe municipale actuelle soi-disant par peur des consequences de l'abandon du projet et totalement surdimensionné</p> <p>Par rapport à la taille de la Commune,une première enquête publique avait rallié une majorité de NON au</p>

		<p>projet ,une nouvelle enquête a été diligenté confiée à un commissaire enqueteur architecte de profession</p> <p>Celle-ci a été validée.</p> <p>Ce projet donnera accès sur l'unique voie déjà sous dimensionnée qui traverse la Commune,la Mairie et l'aménageur se sont basés sur une étude comptant les véhicules :jour sur cet axe datant de 2011.....</p> <p>Un bois a été rasé (70 arbres abattus pour faire un parking provisoire alors que l'enquete publique était toujours en cours..On sent une volonté réelle de vouloir faire aboutir ce projet à tout prix !!</p> <p>Sinon pourquoi demander une nouvelle enquête publique pour valider un projet commencé alors que le nombre de mètres carrés devolus n'était pas atteint ???</p> <p>On sent une volonté de regularisation à postériori intolérable.</p> <p>Si les parcelles faisant objet de l'enquete n'étaient pas inclues dans la ZAC et dans dans l OAP inscrite au PLU,voici une preuve de plus de la mauvaise conception du projet et les propriétaires des parcelles</p> <p>N'ont pas à subir les inconséquences des concepteurs du projet.</p> <p>Bien respectueusement</p>
--	--	--